

**Institut d'Études Judiciaires
de la Martinique
(I.E.J.)**



**Campus Universitaire
97233 SCHOELCHER
Tél. : 05 96 72 73 80**

**51 Rue Lazare Carnot
97200 FORT DE FRANCE
Tél. : 05 96 73 90 01**

Directeur : Maître Ferdinand EDIMO NANA
Maître de Conférences
Université des Antilles

Président : Raymond AUTEVILLE
*Avocat à la Cour
Ancien Bâtonnier de l'Ordre*

**CYCLE DES CONFÉRENCES SUR LES LIBERTÉS ET DROITS FONDAMENTAUX
2022**

AMPHITEATRE Frantz FANON
*Faculté de droit et d'économie de la Martinique
Campus Universitaire de Schœlcher*

Vendredi 03 FEVRIER 2023 de 18 à 20 HEURES

**« PEUT-ON CONSTRUIRE DE LA CONFIANCE A L'ÂGE DE LA
DESINFORMATION ? »**

51 rue Lazare Carnot
TELEPHONE: 05 96 73 90 01

97200 FORT DE FRANCE
avocat@cabinet-auteville.com

N° SIREN : 505 037 853

Code APE : 9499Z

N° SIRET : 505 037 853 00015

INTERET DE LA CONFERENCE

Dans la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et libertés fondamentales, le droit à l'information résulte de la combinaison des articles 9 et 10.

L'article 9 confère à toute personne le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit comprend la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.

L'article 10 institue la liberté d'expression qui confère la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées.

Selon la Cour Européenne des Droits de l'Homme « *le droit à la liberté d'expression vaut non seulement pour les informations ou idées reçues avec faveur ou considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent.* »

Cela ne signifie pas pour autant que ces droits garantis sont sans limites, puisque , le texte même de l'article 10 indique « *L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire`* »

Aujourd'hui internet est l'un des moyens utilisés par le plus grand nombre pour exercer son droit à la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées. Cela donne souvent à certains l'opportunité d'affirmer avec conviction, des contre-vérités, des informations fausses, et même dangereuses.

La presse diffuse parfois sans contrôle préalable des éléments de communication de l'Etat, sur des faits qui sont ultérieurement découverts, comme inexacts.

La récente crise sanitaire mondiale a révélé le paroxysme de la désinformation planétaire. Qui croire ? Et en quoi ?

Plusieurs cibles ont été particulièrement exposées : les médecins, la classe politique et les médias. La confiance doit elle se construire sans eux et comment ?

Où trouver alors les véritables acteurs de l'information, en confiance et en vérité ? Peut-on construire de la confiance à l'âge de la désinformation ?

Pour répondre à ces questions oh combien importantes, l'Institut des Droits de l'Homme de la Martiniquaise, a fait appel à Monsieur Rudy **RABATHALY**, journaliste, connu pour sa capacité d'analyse de la société martiniquaise, et pour sa grande expérience professionnelle, puisqu'il a exercé la fonction de Directeur des Editions de France-Antilles-Guyane.

Raymond **AUTEVILLE**
Avocat à la Cour
Ancien Bâtonnier
Président de l'IDHM.

PROGRAMME

*MODERATION : Maître Laurie **CHANTALOU-NORDE**, Vice-Présidente de l'IDHM.*

- **Allocution introductive** : - Monsieur le Bâtonnier Raymond **AUTEVILLE**
Président de l'IDHM
- **Allocution** : Maître Ferdinand **EDIMO NANA**
Maître de Conférences
UNIVERSITE DES ANTILLES
Directeur de l'IEJ-MARTINIQUE

- Exposé : « **PEUT-ON CONSTRUIRE DE LA
CONFIANCE A L'ÂGE DE
DESINFORMATION ?** »

Monsieur Rudy **RABATHALY**
*Ancien Directeur des Editions
de France-Antilles-Guyane,*

Membre de l'IDHM

- CIÔTURE : - Monsieur le Bâtonnier Raymond **AUTEVILLE**
Président de l'IDHM

DOCUMENTATION

BIBLIOGRAPHIE :

- Florence Aubenas, Miguel Benasayag : « La fabrication de l'information : les journalistes et l'idéologie de la communication » Ed. La découverte 1999
- Jean Baudrillard : « Pour une critique de l'économie politique du signe » Ed. Gallimard 1972
- Dominique Boullier « Comment sortir de l'emprise des réseaux sociaux » Ed Le Passereur. 2020
- Collectifs d'articles : « Les nouvelles formes de guerre » Ed. Equateurs 2021
- Journalisme, fake news et désinformation : Fondation Hironnelle. Unesco 2019
- Roselyne Koren : « Les enjeux éthiques de l'écriture de presse et la mise en mots du terrorisme » Ed L'harmattan 1996
- Jean Miot : « la passion de la presse » Ed. du Rocher 2008
- Le Monde (Hors-série) : Comment lire Le Monde demain ? 2018
- Rudy Reichstadt : « L'opium des imbéciles » Grasset. 2019

- « Technologies et symboliques de la communication », Colloque de Cerisy. Ed Pug.
- Dominique » Wolton : « Penser la communication » Ed. Champs essais.

DOCUMENTATION :

- Article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789
- Convention de sauvegarde des droits de l'homme et libertés fondamentales
- L'Histoire de la vérité selon Michel Foucault (extraits)
par Gérard Leclerc dans Cahiers internationaux de sociologie (2001)
- Journalisme-Mort et renaissance de l'objectivité (extraits)
par Mark Lee-Hunter dans Revue européenne des médias et du numérique (2020)
- Twitter est-il devenu une addiction comme les autres ? (extraits)
Par Gaël Brustier Slate.fr (janvier 2023)

ARTICLE 11 DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN (1789)

Art. 11. - La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

ARTICLES 9 ET 10 DE LA CONVENTION EUROPEENNE DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES .

Article 9 – Liberté de pensée, de conscience et de religion

1 Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.

2 La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la

protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

Article 10 – Liberté d'expression

1 Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche pas les Etats de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations.

2 L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire.

L'HISTOIRE DE LA VERITE SELON MICHEL FOUCAULT (EXTRAITS) PAR GERARD LECLERC DANS CAHIERS INTERNATIONAUX DE SOCIOLOGIE (2001

L'histoire de la Vérité selon Michel Foucault

Ce n'est pas Foucault, mais Nietzsche, qui a inventé le concept d'*histoire de la vérité*. Il est bien connu que le créateur de l'« archéologie » a emprunté nombre de ses concepts et de ses problématiques au philosophe allemand. C'est le cas en particulier pour le concept nietzschéen de « volonté de puissance ». Certes, c'est plutôt le concept de « volonté de savoir » que l'on rencontre chez Foucault. Mais ces deux concepts sont liés, chez l'un et l'autre : volonté de puissance/volonté de vérité chez Nietzsche ; volonté de pouvoir/volonté de savoir chez le penseur français. Chez le premier, on trouve l'opposition entre savoir et puissance ; chez le second, celle entre vérité et pouvoir. Il nous faut donc, si nous voulons comprendre certains aspects de la pensée de Foucault, revenir à son inspiration nietzschéenne.

Pour Nietzsche, la vérité est une illusion construite, une élaboration consciente et mythifiante, mystificatrice, qui trouve son origine historique chez certains penseurs grecs. Les « sages » présocratiques pensaient encore dans l'univers du mythe, qui ignore la coupure entre la vérité et la fiction, entre le réel et l'illusoire, entre la volonté et le savoir. La pensée grecque, à partir de Socrate et de Platon, opère, selon Nietzsche, un recouvrement de la volonté de puissance par le concept de vérité et par la recherche dialectique de l'opinion vraie. Cette entreprise

philosophique sera ensuite assumée comme héritage par le christianisme et toute la pensée occidentale, du moins jusqu'à Nietzsche(...)

Chez Foucault, la volonté de puissance n'a pas été, comme le pense Nietzsche, recouverte par la volonté de vérité. C'est la volonté de savoir qui est l'instrument de la volonté du pouvoir. Le savoir est souvent élaboré dans la violence, et au sein de rapports de force. Mais la volonté de savoir s'appuie cependant sur la recherche de la vérité : la vérité n'est pas un concept purement mystificateur. Elle est le résultat visé par la volonté de puissance, ou mieux, par les relations de pouvoir qui se tissent dans la réalité sociale et politique. La vérité est une force sociale, une ressource politique, le but recherché par certains acteurs sociaux en vue d'une finalité pratique déterminée, qui est, en dernier ressort, la domination. Dans *Surveiller et punir*. Foucault parle de « l'enquête comme recherche autoritaire d'une vérité », et il ajoute : « L'enquête [c'est] le pouvoir souverain s'arrogeant le droit d'établir le vrai par un certain nombre de techniques réglées ». Dans plusieurs passages de cet ouvrage, l'auteur laisse entendre que la prison est l'une des sources historiques des sciences humaines. Elle aurait été en quelque sorte le laboratoire de mise au point de diverses formes d'enquêtes, d'exams, donc de recherche d'une certaine forme de « vérité », fondées sur des relations de pouvoir très inégalitaires, totalement asymétriques. Les « sciences humaines », laisse alors entendre Foucault, sont des *technés*, des techniques d'imposition de pouvoir, sinon de violence, fondées sur un certain mode d'existence des savoirs, qui s'appliquent en l'occurrence à l'homme déviant, délinquant ou malade mental.

Ainsi semble-t-il exister chez Foucault un lien intime entre le discours et le pouvoir, entre le savoir et la violence. La volonté de savoir est la volonté d'extraire la vérité, de la faire jaillir de ses sources, à partir de l'imposition de techniques du faire-parler, où les énonciateurs sont réduits au statut de victimes, d'objets, de sujets assujettis.

JOURNALISME-MORT ET RENAISSANCE DE L'OBJECTIVITE (EXTRAITS) PAR MARK LEE-HUNTER DANS REVUE EUROPEENNE DES MEDIAS ET DU NUMERIQUE (2020)

Journalisme – Mort et renaissance de l'objectivité

Aucune question n'est plus ennuyeuse pour un journaliste que celle lui demandant si l'on peut réellement être objectif. La bonne nouvelle, c'est que si les tendances actuelles se confirment, nous n'aurons plus à l'entendre. L'objectivité est en passe de prendre une forme radicalement nouvelle.

Le concept d'objectivité communément admis exige une prise de position éthique, fondée sur la neutralité et « l'équité », une indépendance et une absence de jugement à l'endroit des sources, des visées et des conclusions de l'enquête journalistique. Ce n'est pourtant pas ainsi que tout a commencé. Comme l'a montré Dan Schiller¹, « l'objectivité » a d'abord servi de prétexte à la publication de nouvelles sensationnelles sur la criminalité dans les années 1840. Aux critiques qui trouvaient ces contenus immondes, les éditeurs pouvaient répondre: « *Ce n'est que la réalité objective de notre époque.* » Ce concept a ensuite renforcé des stratégies commerciales, un journal partisan ayant nécessairement une audience potentielle plus restreinte qu'un journal identifié comme « neutre ». L'objectivité est alors devenue une norme dans le journalisme américain en réaction aux reportages biaisés et corrompus qui ont fait scandale dans les années 1920. On peut noter que ce terme « objectivité » a récemment disparu du code d'éthique de la Société des journalistes professionnels², bien que demeure l'idéal d'équité.

Le concept d'objectivité a été profondément subverti

Dans les pays où le journalisme d'investigation, et même le journalisme non partisan, n'a émergé que récemment – par exemple, les anciens États soviétiques ou le Kenya –, l'objectivité est un mécanisme de survie ; la meilleure défense contre le pouvoir étant de se cantonner aux faits, afin d'éviter de donner l'apparence de favoriser un camp plutôt qu'un autre.

Néanmoins, le concept d'objectivité a été profondément subverti, à la fois, par les réseaux médiatiques d'extrême droite qui ont propulsé Donald Trump à la Maison Blanche ou par les médias captifs comme Russia Today, et par les médias dirigés par les parties prenantes, à l'instar des principales ONG. Bien que situés aux extrêmes opposés du spectre politique, ces nouveaux médias concurrents partagent de profonds traits communs. Tous ont prospéré dans l'espace laissé vacant par la perte d'influence des médias d'information traditionnels. Aucun n'est particulièrement soucieux d'être « *juste et équilibré* » – curieux slogan utilisé par la chaîne Fox News jusqu'en 2017 –, et d'autant moins neutre que la seule chose qui compte pour eux est de remporter les combats qu'ils jugent importants (...)

Un changement de cap est apparu simultanément au *New York Times* et au *Washington Post*, tout comme à Mediapart. Ces médias d'information sont devenus des boucliers et des phares de la « résistance » dans leur pays. « *La vérité. Elle est plus importante que jamais* » : ce slogan qui promeut le travail du *New York Times* illustre cette évolution. Cependant celle-ci ne doit pas faire oublier qu'avant l'élection de Donald Trump, la valeur de l'information tenait à un travail journalistique qui consistait d'abord à obtenir l'accès à diverses sources, sources racontant elles-mêmes leurs propres vérités, puis à juxtaposer ces différentes versions d'une même réalité. En théorie, cela devait permettre aux lecteurs de parvenir par eux-mêmes à la vérité.

TWITTER EST-IL DEVENU UNE ADDICTION COMME LES AUTRES ?

(EXTRAITS)

PAR GAËL BRUSTIER SLATE.FR (JANVIER 2023)

(...) Twitter réussit à faire croire à l'utilisateur qu'il existe médiatiquement, politiquement. Lors de la campagne des primaires de 2011-2012, les « twittos » se sont imposés sur la scène politique. Souvent anonymes bien que n'ayant que rarement à craindre professionnellement de leurs engagements, très fréquemment sans photo d'eux sur leur profil bien que pas tous affligés de physiques disgracieux à l'excès, certains étaient devenus de véritables personnalités. Chaque équipe s'excitait à produire un maximum de tweets pour défendre son candidat devant un public quasi exclusivement composé des salles de rédaction de la presse parisienne.

On commente l'opinion de l'instant d'un élu, très rarement son bilan ou sa vision politique. Le dérisoire devient une terre brûlée de la vie politique

Si Twitter est une application addictive, très addictive et très destructrice, elle présente quelques traits similaires à un produit, le crack. Aussi vite que ce dernier désocialise un individu, Twitter qui socialiserait à outrance les faits, dires, gestes et arrière-pensées de tout un chacun, paradoxalement arrache sa victime au lien social réel. Une existence parallèle faite de recherche de shoots médiatiques, de reconnaissance par « gazouillis » nuit à la personne concernée et, par réplication dans le tissu politique et social, à la démocratie.

Twitter réussit à faire croire à l'utilisateur qu'il existe médiatiquement, politiquement; c'est un puissant booster existentiel du quotidien et surtout du quotidien qui cherche un sens. Ceci dit, il y a bien une communauté Twitter, et effectivement, la quitter a un coût initial apparent.

(...) Ce qu'induit Twitter dans la tête de nos politiques les amène à un usage compulsif et destructeur. La démocratie gagnerait à ce qu'on aborde le sujet Twitter et pas Musk-à-la-tête-de-Twitter. Comble de la supercherie du marchand de sable: provoquer un référendum sur la direction de Twitter et faire croire à l'usager qu'il détient le pouvoir.

PROCHAINE CONFERENCE

► **VENDREDI 03MARS 2023: de 18 à 20 HEURES**

**Amphithéâtre Frantz FANON
Faculté de Droit & d'Economie de la Martinique
Campus Universitaire de Schœlcher.**

**« « LE DROIT DE VIVRE DE SON TRAVAIL, UN MODELE COLLECTIVISTE
MARTINQUAIS: LA SICA DE FONDS SAINT -JACQUES..»**

➤ **Monsieur Guy FLANDRINA**
Journaliste - écrivain

► **VENDREDI 17 MARS 2023: de 18 à 20 HEURES**

**Amphithéâtre Frantz FANON
Faculté de Droit & d'Economie de la Martinique
Campus Universitaire de Schœlcher.**

**« CONFERENCE DE LA COMMISSION DEVELOPEMENT DURABLE EN
MARTINIQUE DE L'IDHM. »**

Sous la direction de Maître Laurie **CHANTALOU-NORDE** et Madame Line-Rose **AGAT**